

ANNUAL PRIVATE PRACTICE RENEWALS

The owner(s) are required to complete online renewal application.

On **Monday, November 25th**, CPTNB will send the usernames and renewal link to your e-mails. For security reasons, the usernames are now one of your e-mails we have on file. The password is the same one you created last year. If you didn't save or don't remember your password, you will need to change the password.

For those who weren't registered with CPTNB last year, we will send your username and will need to change the password.

Fee of \$100.

If applicable: \$25. for each additional branch

Payable by:

Cheque/money order
Interac e-Transfer

E-TRANSFER PAYMENTS

- The payment must be sent to info@cptnb.ca.
- The security response must be [CPTNB2025](#).
- Add your private practice name in the message box.

Reminder! The online application and fee must be received by December 31, 2024.

Late Fees or Suspensions

The **late renewal fee (\$10)** will be automatically applied to private practices who have not renewed **by December 31st**.

**Closed? Not Renewing?
You must Confirm by e-mail – immediately**

RENOUVELLEMENTS DE PRATIQUE PRIVÉE

Le(s) propriétaire(s) doivent compléter le renouvellement en ligne.

Le **mardi 25 novembre**, CPTNB enverra les noms d'utilisateurs et le lien de renouvellement à vos courriels. Pour des raisons sécuritaires, les noms d'utilisateur sont maintenant un de vos courriels que nous avons au dossier. Le mot de passe est le même que celui que vous avez créé l'année dernière. Si vous ne l'avez pas enregistré ou si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous devrez le changer.

Pour ceux qui n'étaient pas inscrits au CPTNB l'année dernière, nous vous enverrons le nom d'utilisateur et vous devrez changer le mot de passe.

Frais 100 \$

S'il y a lieu: ajoutez 25 \$ pour chaque succursale

Payable par :

Chèque/mandat
Virement interac

PAIEMENTS VIREMENT INTERAC

- Le paiement doit être envoyé à info@cptnb.ca.
- La réponse de sécurité doit être [CPTNB2025](#).
- Ajouter le nom de la pratique privée dans la boîte de message.

Rappel ! La demande en ligne et les frais doivent être reçu par le 31 décembre 2024.

Frais de retard ou suspensions

Les **frais de retard (10 \$)** seront appliqués aux pratiques privées qui n'ont pas renouvelé **par le 31 décembre**.

**Fermer? Ne renouvelez pas?
Vous devez confirmer par courriel immédiatement.**